



Union européenne – Informations générales

- Début des négociations sur le futur budget pluriannuel de l'UE

Politique numérique

- Poursuite des consultations sur les données et l'intelligence artificielle

Actualité européenne de la protection sociale

SANTE

- Evaluation de la législation sur les médicaments orphelins et pédiatriques
- Aboutissement de 5 dialogues pour un vaccin Covid
- Initiative citoyenne « Droit aux vaccins et aux traitements »
- Mise à jour des indicateurs sanitaires européens de base

FAMILLE/JEUNESSE

- Feuille de route pour une garantie européenne pour l'enfance
- Rentrée des classes et investissement dans l'accueil du jeune enfant dans les Etats membres

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Proposition de soutien financier de 15 Etats membres via SURE
- Exemples de réussites nationales dans la lutte contre le travail non-déclaré
- Question parlementaire sur la transposition de la Directive 2018/957
- Rapports sur les réponses socio-économiques à Covid-19

CJUE

- Détermination de l'employeur réel – Sécurité sociale et transport routier international

Agenda
Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :
Arnaud Emériaux : +32 (0) 2 282 05 63
Audrey Tourniaire : +32 (0) 2 282 05 59
Anne-Claire Le Bodic : +32 (0) 2 282 05 64
Pour vous désabonner, merci d'envoyer un mail à info@reif-eu.org

FOCUS : La rentrée sur un air de *Remontada de la Covid !...**

Alors que les cloches de la rentrée des classes sonnent la reprise cette semaine et devraient en théorie fixer un nouveau cap pour l'année à venir, il semble toujours difficile d'occulter le sujet de la Covid-19 tant le SARS-CoV-2 s'est imprégné dans notre quotidien beaucoup plus brutalement que l'on ne l'aurait prédit en mars dernier.

Rentrée des classes après un retour sur les routes digne des 12 travaux d'Astérix tant la signalétique sanitaire par code couleur ; orange à rouge ; divergente par Etat membre, et changeant chaque semaine, a semé, soit la zizanie, soit le rire jaune.

Il faudra bientôt une application « mappemonde Europe » village par village pour connaître en instantané les mesures sanitaires et restrictions éventuelles ou non, applicables dans la localité.

A ce jeu bureaucratique, la patience aura des limites.

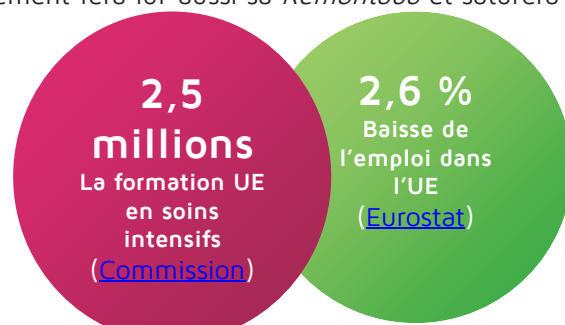
Rentrée des classes européennes.

Là aussi, la covid-19 imprime sa marque. Les négociations sur le budget 2021-2027 et le plan de relance post-pandémique vont occuper le devant de la scène avec une négociation musclée attendue entre le Conseil et le Parlement dans les prochaines semaines, une intensification du dialogue avec les industriels du vaccin pour garantir un accès précoce aux futurs traitements ou encore la mise en œuvre prochaine de l'instrument européen SURE complémentaire aux mesures nationales de chômage partiel...

A ce lot d'initiatives devrait s'ajouter le dossier épineux de la révision des textes de coordination de sécurité sociale, qui traîne en longueur depuis quasiment quatre ans. Ces textes fondateurs de l'Europe sociale jouissent désormais d'une nouvelle aura. L'on prend mieux conscience de l'urgente nécessité de les adapter face aux nouvelles réalités économiques dans le contexte de la Covid : essor du télétravail frontalier, sophistication du détachement des travailleurs saisonniers, sensibilité plus aigüe du public face aux conditions d'hébergement dégradées de ces travailleurs, nécessité de lutter efficacement contre la fraude sociale...

Avec tous ces sujets, la Présidence allemande du Conseil de l'UE aura fort à faire. Cette barque déjà chargée compte également le futur partenariat entre l'UE et le Royaume-Uni qui très vraisemblablement fera lui-aussi sa *Remontada* et saturera le devant de la scène jusqu'aux dernières minutes avant 2021...

**Remontada* et Covid feront leur entrée dans le Dictionnaire de Larousse 2021.



Début des négociations sur le futur budget pluriannuel de l'UE.

Le 27 août 2020, suite à l'adoption le 21 juillet d'une position commune des ministres des Etats membres sur le futur budget et le plan de relance, une première réunion s'est tenue entre les co-législateurs (Parlement et Conseil) et la Commission pour négocier le financement 2021-2027 de l'UE. Le Parlement européen a déjà avancé les programmes-clés pour lesquels il défend un financement fort: les jeunes, le climat, le respect de l'Etat de droit et l'enjeu des ressources propres.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20200827IPR85805/futur-financement-de-l-ue-debut-des-negociations-pe-presidence-allemande>

Poursuite des consultations sur les données et l'intelligence artificielle.

Alors que les stratégies sur les données et l'intelligence artificielle soumises par la Commission en février proposaient un cadre d'action général, l'exécutif poursuit désormais ses travaux consultatifs sur la base d'initiatives plus ciblées. Durant l'été, des consultations sur la feuille de route pour les espaces européens de données, à laquelle la REIF a [participé](#), la feuille de route pour la disponibilité des ensembles de données publiques et l'analyse d'impact sur les exigences éthiques et juridiques en matière d'intelligence artificielle ont été publiées. La Commission y annonce plusieurs initiatives législatives pour le premier trimestre 2021.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/policies/building-european-data-economy>

Santé

Evaluation de la législation sur les médicaments orphelins et pédiatriques.

L'évaluation des législations encadrant les médicaments orphelins et pédiatriques a été publiée le 11 août accompagnée de plusieurs annexes et d'un document de travail de l'exécutif européen. Cette évaluation devrait servir de base à la révision, dans le cadre de la Stratégie pharmaceutique, de ces deux Règlements âgés respectivement de 15 et 20 ans.

Si le cadre législatif actuel a atteint son objectif d'accroître le développement et la disponibilité des médicaments pour le traitement des maladies rares et pédiatriques, l'évaluation met également en lumière ses effets pervers : persistance de domaines thérapeutiques non couverts, potentielles protections indues en raison du chevauchement entre médicaments « standards » et orphelins, coût pour les systèmes de santé... L'étude constate également que l'accès aux traitements développés demeure très différent selon les Etats membres.

Pour plus d'informations, voir : et https://ec.europa.eu/health/human-use/paediatric-medicines/evaluation_en

Aboutissement de cinq dialogues pour l'acquisition d'un vaccin Covid.

La Commission a désormais conclu des discussions avec cinq industriels en vue de l'acquisition d'un vaccin contre la COVID-19. Il s'agit de Sanofi-GSK, Johnson & Johnson, CureVac, AstraZeneca et Moderna. La stratégie européenne consiste à multiplier les fournisseurs potentiels pour s'assurer d'obtenir l'un des premiers vaccins disponibles, mais également afin de garantir un nombre suffisant de doses et de couvrir différents types de populations.

Ces dialogues ont abouti ou devraient aboutir prochainement à des contrats d'achats anticipés dans le cadre de la [Stratégie de l'Union sur les vaccins](#) du 17 juin dernier et via un financement initial par [l'Instrument d'aide d'urgence](#). Les achats ne pourront avoir lieu qu'une fois une autorisation de mise sur le marché obtenue. Enfin, la Commission promeut dans ces dialogues des dispositifs d'accès universel, un engagement à la « solidarité mondiale » faisant partie des critères de sélection des industriels.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1513

Nouvelles modalités pour le retraitement des dispositifs à usage unique.

La Commission a publié un Règlement d'exécution permettant d'éclaircir les modalités d'exécution du Règlement 2017/45 relatif aux dispositifs médicaux quant au retraitement des dispositifs à usage unique. En effet, ces derniers ne peuvent être retraités au sein des établissements de santé que conformément à des spécifications

communes qui n'avaient jusqu'à là pas été énoncées. Le Règlement d'exécution établit notamment des normes communes pour la détermination des équipements pouvant être retraités, mais également pour le processus de retraitement lui-même (personnel, locaux, éventuel recours à des prestataires extérieurs...).

Pour plus d'informations, voir :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R1207&from=EN>

Enregistrement de l'initiative citoyenne européenne «Droit aux vaccins et aux traitements».

Le 21 août 2020, la Commission européenne a enregistré une nouvelle initiative européenne demandant à l'UE de garantir que « la santé publique [passe] avant les profits privés [et à] garantir que les vaccins et traitements antipandémiques deviennent un bien public mondial, librement accessible à tous ». Pour cela, les pétitionnaires souhaitent que la Commission adopte des mesures afin que les règles sur les droits de propriété intellectuelle n'entravent pas l'accès aux données de recherche et aux vaccins et que des obligations spécifiques, notamment en matière de transparence, s'imposent aux bénéficiaires de fonds européens. Validée sur la forme, l'initiative doit désormais recueillir un million de signatures de soutien pour que la Commission se positionne sur le fond de la demande.

Pour plus d'informations, voir :

https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2020/000005_fr

Mise à jour des indicateurs sanitaires européens de base.

La Commission a mis à jour, dans l'été, plusieurs indicateurs sanitaires européens sur la base des nouvelles données Eurostat disponibles. Sont notamment concernés les dépenses de santé, la mobilité des patients, le taux d'équipement en technologies médicales ainsi que certains dépistages (cancers colorectal, cervical et du sein).

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/health/indicators/echi/list_en#id4

Famille/Jeunesse

Feuille de route pour une garantie européenne pour l'enfance.

Le 19 août 2020, la Commission européenne a publié une feuille de route sur l'élaboration d'une Recommandation du Conseil pour une garantie pour l'enfance destinée à ce que tous les enfants vulnérables dans l'UE aient accès à des services essentiels de qualité (éducation, nutrition, soins de santé, services d'accueil du jeune enfant, culture et loisirs). Ce document est un outil consultatif : les parties prenantes ont jusqu'au 7 octobre pour donner leur avis sur l'initiative proposée.

Pour plus d'informations, voir: <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12565-European-Child-Guarantee->

Développement des politiques familiales dans les Etats membres : rentrée des classes et investissements dans les services d'accueil du jeune enfant.

Alors que la rentrée des classes se profile, la Bulgarie et la Pologne ont adopté des aides supplémentaires pour aider les familles modestes ou ayant un enfant handicapé à charge à assurer les coûts supplémentaires liés à l'achat de fournitures scolaires. La Bulgarie a également prévu des fonds pour financer des projets innovants en matière d'accueil du jeune enfant, comme l'Allemagne, l'Irlande et la Slovaquie.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&furtherNews=yes&newsId=9749&langId=en>

Emploi et affaires sociales

Proposition de la Commission d'un soutien financier auprès de 15 Etats membres – instrument dit SURE.

La Commission européenne a proposé le 24 août que le Conseil approuve un soutien financier de 81,4 milliards d'euros à 15 États membres au titre de [l'instrument SURE](#), afin de les aider à couvrir les coûts directement liés au financement des dispositifs nationaux de chômage partiel et des autres mesures similaires qu'ils ont mises en place en réaction à la pandémie de coronavirus, en particulier pour les travailleurs indépendants. Pour rappel, l'instrument SURE peut fournir un soutien financier allant jusqu'à 100 milliards d'EUR au total pour l'ensemble des États membres. La France et l'Allemagne n'ont a priori pas déposé de dossier à ce titre.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1496

Exemples de réussites nationales dans la lutte contre le travail non déclaré.

La Commission européenne a publié le 10 août des exemples de réussites nationales de pays membres de l'UE dans la lutte contre le travail non déclaré, notamment dans le secteur de l'agriculture, du tourisme ou encore des services de soins de santé à domicile. En raison de la nature complexe du travail non déclaré et des différences qui existent entre ces trois secteurs économiques, il n'existe pas, selon la Commission, de solution unique pour lutter contre le travail non déclaré. Cependant, ces secteurs sont confrontés à de nombreux défis similaires, et des solutions efficaces peuvent être trouvées par l'adoption d'approches holistiques et un travail conjoint aux niveaux national et transfrontalier.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=1414&furtherNews=yes&newsId=9750>

Question parlementaire et réponse de la Commission – Transposition de la directive 2018/957 sur le détachement.

Dans le contexte de la directive 2018/957 sur le détachement dont la transposition dans le droit national est fixée au plus tard le 30 juillet 2020, les députés européens Andreas Schwab et Sven Schulze (Allemagne/PPE) ont interrogé le 22 juillet la Commission européenne sur la qualité, la transparence et l'exhaustivité des informations relatives à la rémunération dans le pays d'accueil prévues dans la législation nationale ou dans les conventions collectives déclarées d'application générale qui seront contenues sur les sites web nationaux. L'exécutif européen a répondu le 19 août en reprenant les conclusions de son [rapport sur l'application et la mise en œuvre de la directive 2014/67/UE](#) publié le 25 septembre 2019 qui a montré que tous les États membres ont mis en place leurs sites web conformément aux exigences légales. La Commission précise également que, dans le cadre du [Comité d'experts sur le détachement de travailleurs](#), les États membres et les partenaires sociaux au niveau européen procéderont à un exercice continu d'évaluation des sites web par des pairs, où leur contenu en matière d'obligations légales et de qualité sera évalué, l'Autorité européenne du Travail ayant également un rôle à jouer dans ce cadre.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/ecrites/2020/004154/P9_QP\(2020\)004154_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/ecrites/2020/004154/P9_QP(2020)004154_EN.pdf)

Rapports ESPN sur les réponses socio-économiques des États membres à la Covid-19.

Le réseau européen des politiques sociales (ESPN) a publié une série de rapports sur les réponses nationales pour parer aux conséquences socio-économiques de la pandémie, et notamment, faciliter l'accès à certaines prestations sociales (revenu minimum et allocations familiales en Allemagne ou accès aux soins de santé pour les migrants au Portugal), ou aménager le système de prestations sociales (rétablissement du 13ème mois pour les pensionnés hongrois, augmentation de la valeur du point de la pension roumaine), soutenir les systèmes de chômage partiel (comme en Grèce ou aux Pays-Bas).

Pour plus d'informations, voir:

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&furtherNews=yes&newsId=9753&langId=en>

CJUE

Détermination de l'employeur réel – Sécurité sociale et transport routier international.

Dans l'Affaire AFMB e.a. (C-610/18), la Cour de Justice de l'UE (CJUE) a rendu le 16 juillet 2020 un arrêt en Grande Chambre qui précise que l'employeur d'un chauffeur

routier international, au sens des règlements européens de coordination de sécurité sociale 1408/71 et 883/2004, est l'entreprise qui exerce l'autorité effective sur ce chauffeur routier, supporte la charge salariale correspondante et dispose du pouvoir effectif de le licencier, et non l'entreprise avec laquelle ce chauffeur routier a conclu un contrat de travail et qui est formellement présentée dans ce contrat comme étant son employeur. En l'espèce, FMB Ltd, une société établie à Chypre, avait conclu avec des entreprises de transport établies aux Pays-Bas des conventions en vertu desquelles elle s'engageait, contre le versement d'une commission, à pourvoir à la gestion des véhicules poids lourds de ces entreprises, pour le compte et aux risques de ces entreprises. Elle avait également conclu des contrats de travail avec des chauffeurs routiers internationaux résidant aux Pays-Bas, aux termes desquels elle était désignée comme étant leur employeur. La CJUE précise enfin au point 69 de l'arrêt que *« faciliter la possibilité pour les entreprises de faire usage de montages purement artificiels afin d'utiliser la réglementation de l'Union dans le seul but de tirer avantage des différences existant entre les régimes nationaux (...) risquerait d'exercer une pression vers le bas sur les systèmes de sécurité sociale des États membres et éventuellement, en fin de compte, sur le niveau de protection offert par ceux-ci ».*

Pour plus d'informations, voir :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=228669&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=17312861>

Evènements à venir

8 septembre 2020, en ligne - *EASPD: Early Childhood Intervention in Europe: How can the EU support children with disabilities from the very first step?*

L'intervention précoce dans l'enfance (IPE) est l'une des premières étapes de la prévention, du soutien et des soins aux enfants handicapés. L'intervention auprès de la petite enfance fait également partie de la gamme des systèmes de soutien dans le cadre des soins de longue durée. Toutefois, il arrive souvent que sa fonction cruciale ne soit pas pleinement reconnue par les décideurs politiques et/ou par les cadres législatifs connexes. Cette réunion entend discuter des moyens d'action de l'UE afin de soutenir les enfants handicapés et leurs familles de manière précoce, notamment via le Semestre européen, les recommandations par pays et des fonds européens adaptés. Pour plus d'informations, voir: <https://www.socialplatform.org/events/easpd-webinar-early-childhood-intervention-in-europe-how-can-the-eu-support-children-with-disabilities-from-the-very-first-step/>

16 septembre 2020, en ligne - Conférence *Our social Europe*.

Organisée par la Présidence allemande de l'UE, cette conférence entend discuter des moyens pour renforcer la convergence ascendante des conditions de vie en Europe et surmonter la crise en utilisant les politiques sociales et de l'emploi, mais aussi la politique économique et fiscale.

Pour plus d'informations, voir:

<https://www.socialplatform.org/events/conference-our-social-europe-strong-together/>

16 septembre 2020, en ligne - *International DiGA Summit*.

Health Innovation Hub, think tank allemand financé par le Ministère de la santé, organise un sommet en ligne afin de présenter la procédure d'adoption rapide (*fast track*) applicable Outre-Rhin en matière de solutions de santé numérique.

Pour plus d'informations, voir :

<https://eu.eventscloud.com/ereg/index.php?eventid=200207373&>

29 septembre 2020 - UE : Main-d'œuvre qualifiée et services publics de l'emploi.

L'Agence fédérale allemande pour l'Emploi organise une visioconférence sur le thème : "Garantir une main-d'œuvre qualifiée - évolution démographique et conséquences pour les services publics de l'emploi ». L'objectif de cet évènement est d'identifier les premières tendances de la demande et de l'offre de travailleurs qualifiés, mieux en anticiper les évolutions ainsi que s'intéresser plus particulièrement aux jeunes, aux travailleurs âgés et aux personnes qui retournent au travail après un congé parental ou un congé pour aidant familial, qui auront un rôle de plus en plus important pour répondre à la demande de travailleurs qualifiés.

Pour plus d'informations, voir : https://eu2020.arbeitsagentur.de/EN/Demographics/Pre-conference/Program/program_node.html

Christian Lequesne, « Les relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni : vers un accord final ? », Institut Notre Europe, 20 juillet 2020, 1 p.

Christian Lequesne, professeur de science politique à Sciences Po, fait le point sur l'état d'avancement du futur accord de partenariat entre l'UE et le Royaume-Uni. Selon l'auteur, la Présidence allemande du Conseil aura un rôle crucial à jouer dans la conduite des discussions avec Londres, en raison notamment du souhait britannique d'aboutir à un accord applicable le 1er janvier 2021. Il prédit un accord à l'arraché, amenant le Premier ministre, Boris Johnson, à faire des concessions de dernière minute tout en maintenant sa rhétorique eurosceptique vis-à-vis de son électorat pro-*Brexit*. Toutefois, si la négociation se solde par un échec, le grand perdant sera le Royaume-Uni selon l'auteur, en raison des liens d'interdépendance économique forts qui le lient encore à l'Union européenne.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0568-les-relations-entre-l-union-europeenne-et-le-royaume-uni-vers-un-accord-final>

Daniel Acquah et Olivier Thévenon, OCDE, *Delivering evidence based services for all vulnerable families*, OECD Social, Employment and Migration Working Papers No. 243, 2020, p.64.

Dans ce document, les auteurs étudient les bénéfices des services familiaux sur le bien-être des enfants et des familles avant de dresser les caractéristiques essentielles de services efficaces tels qu'une gouvernance intégrée de ces services, un financement adéquat et le renforcement des compétences des prestataires de services familiaux.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/1bb808f2-en.pdf?expires=1598872781&id=id&accname=guest&checksum=E96C427BC718CEA>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

